

## LE RISQUE INONDATION

### **I. QU'EST-CE QU'UNE INONDATION ?**

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables ; elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.

### **II. COMMENT SE MANIFESTE-T-ELLE ?**

Elle peut se traduire par :

- des inondations de plaine : un débordement du cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation des eaux pluviales, (I.P.)
- des crues torrentielles (Vaison-la-Romaine), (C.T.)
- un ruissellement en secteur urbain (Nîmes), (R.U.)

L'ampleur de l'inondation est fonction de :

- l'intensité et la durée des précipitations,
- la surface et la pente du bassin versant,
- la couverture végétale et la capacité d'absorption du sol,
- la présence d'obstacles à la circulation des eaux...

Elle peut être aggravée, à la sortie de l'hiver, par la fonte des neiges.

### **III. QUELS SONT LES RISQUES D'INONDATION DANS LA COMMUNE ?**

La commune de La Môle est soumise au risque d'inondation de plaine généré principalement par la montée des eaux de deux cours d'eau : la Môle et la Verne.

Les principales inondations ont eu lieu en 1968, 1969, 1972, 1973, 1974, 1976, 1987 et, plus récemment, en Janvier 1996.

Les zones les plus sensibles sont : à l'ouest, à partir des Guiols, les terrains situés de part de d'autre de la Verne, le pont sur la RN.98 ; au centre, les secteurs situés au confluent de la Verne et de la Môle, la RD.27 et le reste de la vallée du confluent, en rive droite, du ruisseau de Carian avec la rivière La Môle jusqu'en limite est de la commune (limite avec Cogolin) en passant par les lieux-dits Maunier, la Ratonnière, la Patronne.

En fonction des différentes études menées dans la commune :

- les cartes de l'aléa risque inondation figurent pages 16 et 17,
- les cartes des zones où il convient de faire l'information préventive se trouvent pages 35 et 36.

#### **IV. QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?**

##### **PREVENTION :**

- **l'aménagement** des cours d'eau et des bassins versants : curage, couverture végétale, barrage, digue....,
- **le repérage des zones exposées,**
- **l'interdiction de construire** dans les zones les plus exposées, les mesures restrictives (PPR Inondation approuvé par A.P. du 02/08/2001) devant être reprises dans le plan d'occupation des sols (POS) consultable en Mairie,
- **la surveillance** de la montée des eaux par des stations de mesure,
- **l'élaboration et la mise en place, si besoin, de plans de secours** au niveau du département : plan de secours spécialisé pour les inondations, plan ORSEC, plan rouge, plan d'urgence communal,
- **l'alerte** : en cas de danger, le Préfet prévient le Maire qui transmet à la population et prend les mesures de protection immédiate.

##### **PROTECTION**

- **En cas de danger**, la population serait alertée au moyen de la sirène par les services communaux. et par les pompiers de Cogolin. Elle serait également informée de l'évolution de la situation ou d'une éventuelle évacuation par les mêmes moyens.

#### **V. QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?**

##### **AVANT :**

- prévoir les gestes essentiels :
  - \* fermer portes et fenêtres,
  - \* couper le gaz et l'électricité,
  - \* mettre les produits au sec,
  - \* amarrer les cuves,
  - \* faire une réserve d'eau potable,
  - \* prévoir l'évacuation.

##### **PENDANT :**

- s'informer de la montée des eaux (radio, mairie...),
- couper l'électricité,
- n'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre.

##### **APRES :**

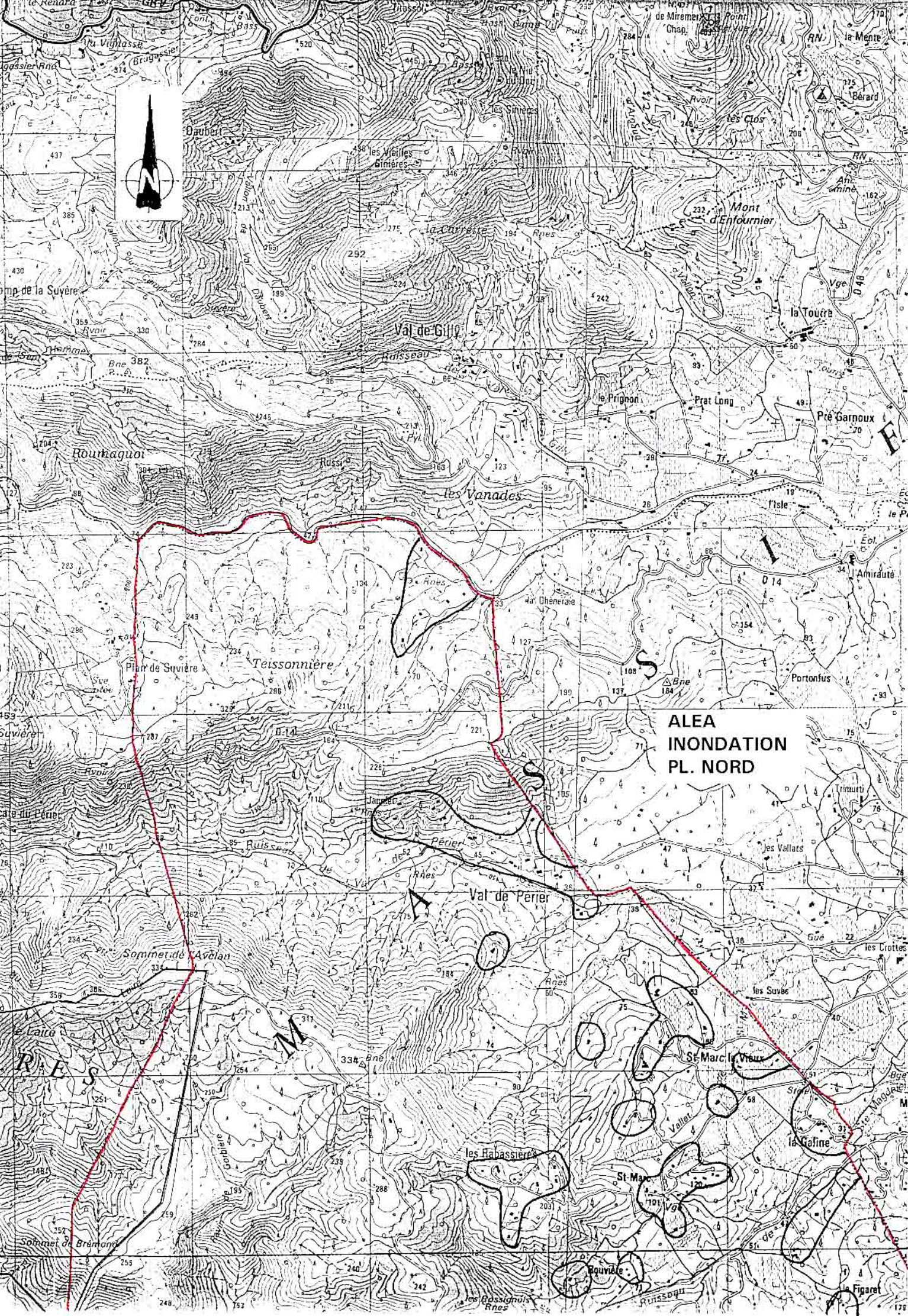
- aérer et désinfecter les pièces,
- chauffer dès que possible,
- ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.

**Dans tous les cas, ne pas s'engager (à pied ou en voiture) dans une zone inondée.**

## **VI. OU S'INFORMER ?**

- La Mairie : 04.94.49.57.17.
- La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt : 04.94.36.47.00.
- La Direction Départementale de l'Équipement : 04.94.46.83.83.





**ALEA  
INONDATION  
PL. NORD**

Roumauqui

Teissonnière

Val de Perrier

St Marc la Vieux

R.E.S

Sommaet de Brémangé

les Babassières

St Marc

la Gafine

Suvière

Val de Perrier

Sommaet de Avellan

la Laitie

les Rossignols

Comp de la Suyère

la Tourra

Prat Long

Portonfus

les Vallats

les Crottes

les Suvès

la Gafine

la Figaret

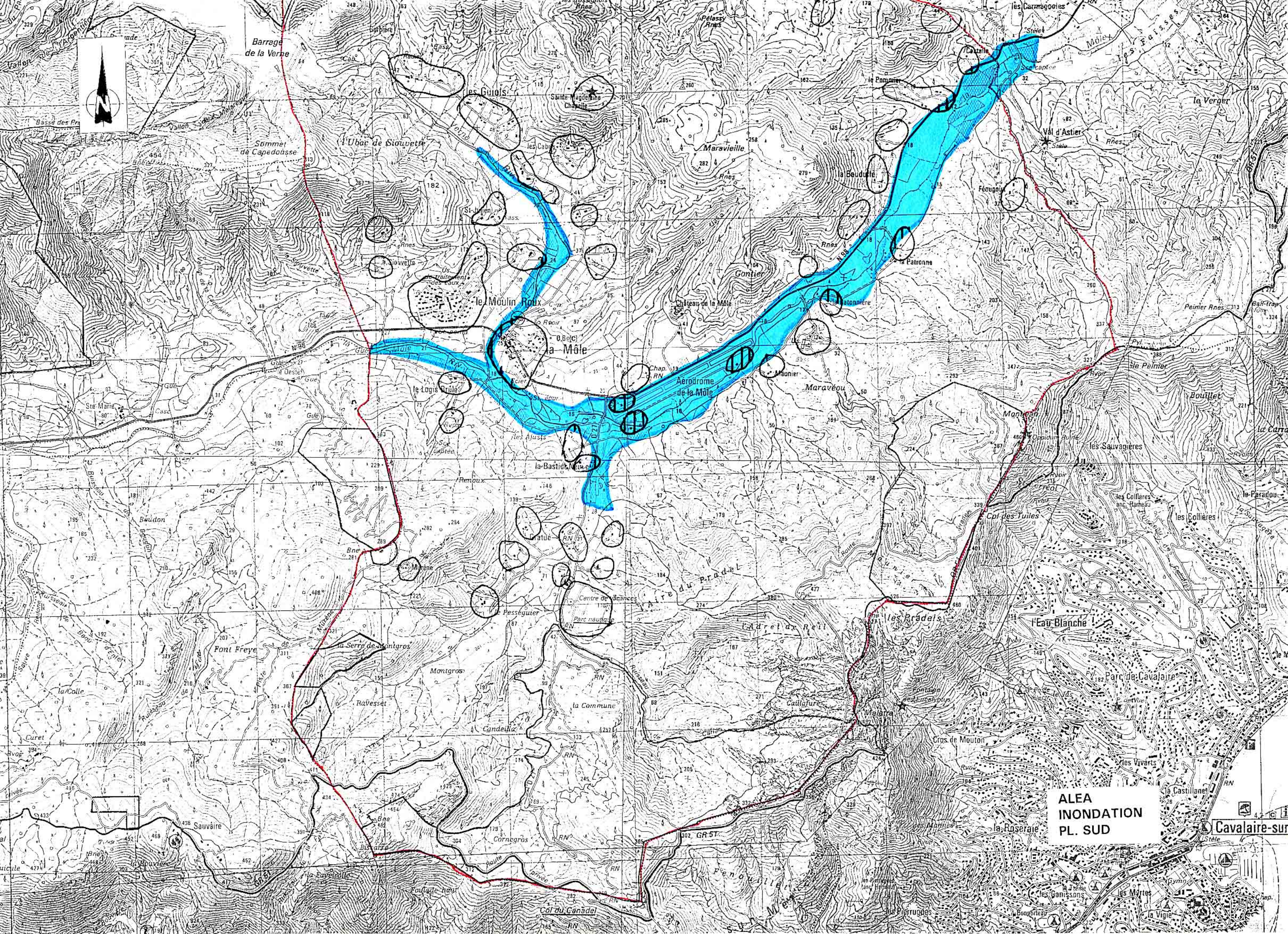
la Mente

Bérard

la Mente

la Mente





Barrage de la Verne

Sommet de Capedousse

l'Ubac de Siouvette

le Moulin Roux

la Môle

Aérodrome de la Môle

Font Freye

la Serr de Montgros

Montgros

la Commune

les Bradels

l'Eau-Blanche

ALE INONDATION PL. SUD

Cavalaire-sur-Mer